

Je crains qu'on ne permette aux trafiquants des bourses des grains et de la libre entreprise de s'arranger sur le dos des céréaliculteurs et de lancer une autre campagne de propagande pour saper, et démolir tout le principe de commercialisation ordonnée au moyen d'une commission publique contrôlée par les producteurs. Il ne suffit pas de nous déclarer tous en faveur d'un plébiscite. Il faudrait encore qu'il y ait des orientateurs. A notre avis, il faudrait que des députés de tous les partis à la Chambre prennent cette initiative si l'on doit élargir et améliorer les opérations de la Commission du blé dans l'intérêt des céréaliculteurs, et ceci s'applique autant aux céréales de provende qu'à celles qui relèvent de la Commission.

Sinon, il se produira les mêmes faits que pour les prix du colza, du lin et du seigle, c'est-à-dire que ces prix ne seront pas du tout en fonction de la valeur du produit. Ils seront fonction de ce que peuvent gagner là-dessus les spéculateurs, à l'exclusion du coût de production, et très peu en fonction de ce dont le cultivateur a besoin qu'il lui reste. J'estime que ce n'est que lorsque ces trois céréales relèveront de la Commission du blé que leurs prix seront fixés d'une façon assez raisonnable et convenable. Je voudrais entendre le point de vue du parti conservateur à cet égard.

Je voudrais que tous les cowboys des prairies fassent savoir s'ils sont en faveur ou non de mettre le lin, le seigle et le colza sous le contrôle de la Commission du blé. Je voudrais le savoir, car je peux leur donner l'assurance que je donnerai volontiers une diffusion à leurs préférences dans tous mes discours dans ma circonscription et ailleurs dans les Prairies.

• (2150)

Nous aimerions savoir si vous êtes ou si vous n'êtes pas en faveur de placer ces grains sous l'autorité de la Commission canadienne du blé. Nous aimerions savoir si le ministre de la Justice le verrait d'un bon œil ou non. Et s'il y a d'autres députés libéraux des trois provinces des Prairies, nous aimerions savoir quelle est leur attitude. Il y en a un de Winnipeg. Nous voudrions savoir s'il est en faveur de cette possibilité ou non. Obtenir de lui une réponse serait épatant. Nous aimerions que le ministre de la Défense nationale nous dise s'il encourage ou non l'idée de placer ces trois grains sous l'autorité de la Commission canadienne du blé.

Le ministre de l'Agriculture peut s'être exprimé sur la question ou ne l'avoir pas fait, mais nous aimerions qu'il se fasse entendre de nouveau. Nous aimerions savoir s'il est favorable à l'idée de confier la commercialisation de ces trois grains sous la Commission canadienne du blé. Au moins, nous aimerions connaître son opinion personnelle. Monsieur le président, je lui reconnais ce mérite: il ne craint pas d'exprimer son opinion personnelle. Il l'a donnée dans le passé. A son avis, ces trois grains devraient-ils ou non relever de la compétence de la Commission canadienne du blé? Si ces trois ministres se prononcent personnellement dans l'affirmative, ils auront donné un coup de barre sérieux et aidé les céréaliculteurs de l'Ouest du Canada.

J'espère aussi que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé verra à ce qu'une grande quantité de renseignements soit communiquée aux producteurs de grain sans retard, en vue d'étayer un plébiscite sur la question de faire passer ces trois grains sous l'autorité de

Subsides

la Commission canadienne du blé. J'espère qu'il ne songe pas simplement à s'amuser alors qu'il serait complètement indifférent à l'issue du plébiscite même. J'espère aussi que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé sera présent lorsque le vote sur les crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce sera pris, car nous avons des questions à lui poser au sujet des wagons-trémies. Je n'entrerai pas profondément dans ce sujet ce soir, bien que d'autres l'aient soulevé.

Mais lorsqu'il s'agira de la question de l'abandon des embranchements, monsieur le président, notre groupe espère que le ministre et le gouvernement ou bien feront des instances formelles à la Commission canadienne des transports ou bien, si nécessaire, passeront outre à ses avis, mais du moins soumettront à un moratoire de cinq ans tout autre abandon des lignes ferroviaires. Adopter une mesure moins sévère serait trahir les céréaliculteurs et des centaines de villes et de villages de l'Ouest du Canada. Juste pour vous donner un exemple, je parle d'une ligne dans ma circonscription qui relie les villages et les villes de Dilke, Holdfast, Penzance, Liberty, Stalwart, Simpson, et Imperial, quelque 130 milles de voies condamnées à disparaître si le CP gagne sa cause. Le ministre a parlé d'une économie de 5c. par boisseau à la suite de cet abandon. J'aimerais qu'il nous dise si ces 5c. par boisseau sont pour le CP ou pour les sociétés céréalières.

L'hon. M. Lang: Pour les agriculteurs.

M. Benjamin: Si c'est pour les agriculteurs, j'aimerais que le ministre nous explique comment les choses se passeront lorsque le grain sera transporté sur de longues distances par camions chargés de 1,000 à 1,500 boisseaux, sur des routes municipales qui ne sont pas du tout en mesure de supporter ces chargements? Quels seront alors les impôts fonciers pour les agriculteurs? Encore une fois, où vont aller les 5c. par boisseau? Est-ce vraiment une économie de 5c. par boisseau pour les agriculteurs si, en plus de transporter leur blé sur une distance trois fois plus grande qu'auparavant, ils doivent parcourir encore tout ce chemin pour aller acheter leurs provisions et leurs machines?

Qu'est-ce qui se passera si ces villes et villages deviennent des villes et des villages fantômes? Calculez le coût si ces villes et villages, avec leurs stations, leurs trottoirs, leurs églises, leurs écoles et tous les autres services publics sont abandonnés, sans parler des magasins d'alimentation et des concessionnaires de machines agricoles. Le ministre va-t-il demander à tous ces gens de faire leur valise et de quitter les lieux? Je ne le pense pas.

J'ai besoin d'en savoir bien davantage avant que le ministre, ou qui que ce soit de la sous-division Colonsay du CPR, puisse me convaincre que cet abandon représente une épargne de 5 cents le boisseau. Pourtant, même si c'était vrai, a-t-on pensé à faire le bilan des coûts sociaux et humains? Sont-ils inclus dans ces 5 cents le boisseau? Que va-t-il arriver à ces collectivités? La dette obligeaire n'est même pas payée pour les égouts, l'eau et les routes. Le moins que nous puissions exiger, le moins que nous devons avoir, c'est que le gouvernement demande ou impose à la CCT un moratoire de 5 ans au moins après 1975 pour tout abandon de lignes ferroviaires. C'est le temps minimum qui nous sera nécessaire pour connaître tout ce que nous voulons savoir avant d'arracher encore un autre mille de voie.